



Déclaration Préalable à la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration de la Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes du 27 février 2024

Monsieur le président,

2024. Déjà bientôt 5 ans que la DNGCD est sortie des eaux troubles de la DG avec un manque de préparation et d'anticipation évident et qui ne cesse de nous pénaliser au fil du temps. 5 ans que les douaniers quittent le navire et sont remplacés par toujours plus de contractuels et de vacataires. Vous allez nous dire que vous n'avez pas le choix, que vous n'avez pas de volontaires. Nous en sommes conscients, et cela doit donc nous interroger sur la désaffection des douaniers et des spécialistes envers la DNGCD. Il y a aussi un manque de volonté de faire évoluer les choses et surtout une dynamique engagée par la DG en ce sens, nous en sommes conscients aussi.

La plupart de vos services sont toujours dans le dur, avec un service RH qui peine à soutenir sa charge de travail, et des services qui sont dans l'incapacité de faire leur travail correctement faute d'effectifs ou en raison d'un sous-dimensionnement manifeste au regard de l'étendue géographique que recouvre l'ensemble des services de la DNGCD.

Il en va ainsi de l'immobilier qui, faute d'une vraie volonté de l'administration et des carcans de la RPIE, ne parvient pas à s'imposer dans les ports où l'administration a décidé de s'implanter. Il était un temps où les municipalités avaient pour obligation de trouver des locaux pour les services de l'état qu'elles accueillaient ! Désormais, il nous faut mendier auprès de celles-ci.. Nous attendons des réponses rapides aux comptes-rendus éloquentes de nos dernières visites de site à Sainte-Maxime et à Marseille (sans compter ceux de l'ISST qui constituaient déjà une alerte en ce sens). Les agents en ont marre des promesses. Ils attendent des actes ! En 2015, lorsque l'administration a décidé unilatéralement de réduire la voilure sur le pourtour méditerranéen, elle ne pouvait ignorer les problèmes immobiliers qui étaient déjà présents sur ces deux sites. Pourquoi n'ont-ils pas été anticipés ? Pourquoi cette politique immobilière que l'on pourrait qualifier plutôt d'immobilisme ?

5 ans que les mêmes sujets reviennent sur le tapis dans les instances.. sans que rien ne semble vouloir évoluer...

Le bien-être au travail s'en ressent. Entre réduction des équipages sur certains moyens, comme le DF-P2 réduit à 3 équipages faute d'anticipation, les tensions et le mal-être dans

certaines unités se développent de manière alarmante. Ceci est lié toujours aux mêmes facteurs délétères que sont le manque d'effectifs et le manque de cap que ressentent bon nombre d'agents. La seule solution que l'administration a trouvée pour cacher ce sentiment généralisé (pas que dans l'aéromaritime d'ailleurs...) a été de mettre sous le tapis les Fiches de signalement RPS en ne les communiquant plus aux organisations syndicales. Un simple bilan annuel suffirait à nous dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes !... C'est se voiler la face et aller au-devant de graves désillusions... la politique de l'ignorance et du pourrissement n'a jamais rien amené de bon...

Nous profitons de cette FS pour rappeler le rôle central que doivent occuper les acteurs de la prévention dans les évolutions engagées et ce, même au sein de la DNGCD. Nous voudrions attirer votre attention sur la réorganisation structurelle et immobilière engagée au 5ème étage de la DNGCD. Pourquoi les acteurs de la prévention n'ont-ils pas été associés à l'élaboration de ce projet ? Est-il prévu de le faire ? Pour obtenir l'adhésion de tous et prendre en compte tous les aspects que cette ré-organisation va engendrer, il serait opportun de les y associer. Nous comptons sur vous sur ce point.

Enfin, le nouveau projet de règlement intérieur imposé par Bercy est une nouvelle fois une attaque en règle de nos droits syndicaux. La fin du doublement du temps de préparation pour les titulaires et la fin du défraiement des suppléants pour les CSA est un nouveau coup bas de la part du ministère. Une fois de plus, les spécificités douanières, qui sont pourtant réelles (taille des inter-régions, en particulier à la DNGCD, horaires atypiques) n'ont pas été prises en compte. Nous pouvons d'ores et déjà vous dévoiler la teneur de notre vote : il sera « contre » ce règlement régressif.

**Pour la CFDT Douane
Les représentants DNGCD**